

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.10.2022
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-Hélène HUCHET, Stéphane MOREAU, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Audrey de FERNEL, Salvador-Jean LUDENA, Pauline LACLEF, Cyrille FREMINET, Loïc FLICHY, Frédéric RAVEAU, Sylvie HAUFF, Didier LOUSSIER, Magali PRADEL, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Michel BOISRAMÉ a donné pouvoir à André BLUZE

Absent excusé : 1

Jean-François VAQUIERI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

Quorum : 15

Ordre du Jour :

- 1- Admission en non-valeur 2022
- 2- Approbation du PV de mise à disposition par la commune de Noisy-le-Roi à la CA de VGP des biens relatifs à l'assainissement et leur financement
- 3- Approbation d'une proposition financière relative à la contractualisation d'un emprunt pour les travaux de modernisation de l'éclairage public
- 4- Subventions exceptionnelles – Trophée Forum des Associations 2022
- 5- Modification du tableau des effectifs
- 6- Adhésion à la compétence du SEY en matière de mobilité propre

Marc TOURELLE

Nous allons commencer cette séance du conseil municipal du 3 octobre en vous souhaitant, à toutes et à tous, la bienvenue. Bienvenue aussi à ceux qui nous suivent depuis la page Facebook, qui sont de plus en plus nombreux et c'est tant mieux. Bienvenue aux riverains du Tram 13 qui sont venus aujourd'hui, qui sont mobilisés autour des nuisances sonores et qui, c'est bien normal, souhaitent avoir des informations. Et bienvenue – mais nous les installerons officiellement tout à l'heure – à nos deux nouveaux conseillers municipaux, Sylvie Hauff et Didier Loussier ; qui viennent en remplacement de Marie-Alice Ruelle et Laure Pinteaux, l'une et l'autre m'ayant adressé leur démission pour des raisons personnelles.

Avant de démarrer cette séance, je vais donc m'adresser à ceux qui nous regardent, à vous, collègues, et aux personnes qui sont venues ce soir concernant les nuisances sonores. Pour indiquer que, conformément à l'engagement que nous avons pris, nous avons travaillé avec les services de nos deux villes, conjointement avec mon collègue Jacques Alexis, pour adresser une lettre à Madame la Présidente d'Île-de-France Mobilités concernant les nuisances sonores. Cette lettre sera mise en ligne demain sur les sites de nos deux villes, mais je vais vous en faire lecture :

« Madame la Présidente, nous vous remercions vivement d'avoir porté, depuis de longues années, le projet du Tram 13 jusqu'à sa concrétisation, par sa mise en service au mois de juillet 2022. Nous savons combien l'action de la Région Île-de-France, sous votre impulsion, a été décisive dans le financement de cette ligne tant attendue par les habitants de nos vies respectives.

Cette nouvelle ligne leur apporte une mobilité plus large, grâce aux connexions avec des lignes de train et de RER majeures d'Île-de-France et accompagne nos projets urbains en facilitant le désenclavement de nos communes.

Vous le savez aussi, l'arrivée du Tram 13 a provoqué un vif émoi depuis les essais à blanc réalisés dès le mois de mai dernier, en raison des nuisances sonores impactant les riverains.

Au vu des mesures acoustiques diligentées par vos services, nous avons pu constater la réalité de ces nuisances avec des valeurs à pic particulièrement élevées, atteignant jusqu'à 76 db(A) pour une vitesse de circulation de l'ordre de 75 km/h entre nos deux villes.

Ce constat met en évidence un vrai problème de santé publique. Au regard du code en vigueur, nous observons une émergence supérieure au différentiel autorisé, compte tenu des pics de bruit et de la durée d'exposition constatés. En conséquence, l'impact sur la santé qui intervient dans un secteur très urbanisé est incontestable.

En tant que Maires, proches de nos habitants, nous ne pouvons y rester insensibles et avons le devoir de vous proposer des préconisations susceptibles de remédier à cette situation, à partir de solutions acceptables, tout en étant conscients des difficultés réglementaires, économiques et techniques. Nous remercions les services d'IDFM et de la SNCF pour l'écoute qu'ils nous ont apportée dès que nous les avons sollicités en mai dernier. De nombreuses réunions, internes ou publiques, ont permis aux uns et aux autres d'exprimer leurs points de vue.

À partir des conclusions et des observations de l'étude effectuée par vos soins, mais aussi des calculs et mesures que nous avons pu mener, nous souhaitons vous proposer les améliorations suivantes, en découpant en trois tronçons le secteur urbanisé de nos deux communes de Bailly et Noisy-le-Roi :

- *Depuis le franchissement de la 307 jusqu'à la station de Bailly : l'application d'une vitesse maximale de 50 km/h, le gain attendu est de 4 db(A), pour un temps complémentaire estimé à 10 secondes ;*
- *De la station de Bailly à la station de Noisy-le-Roi : l'application d'une vitesse maximale de 30 km/h, le gain attendu est de 12 db(A), pour un temps complémentaire estimé à 40 secondes ;*
- *Depuis la station de Noisy le Roi jusqu'à l'entrée dans la forêt de Marly : l'application d'une vitesse maximale de 70 km/h, le gain attendu est de 5 db(A), pour un temps complémentaire estimé à 45 secondes.*

Soit un temps complémentaire total estimé à 1 mn 35 s : vous trouverez en annexe un schéma qui illustre l'organisation de la traversée de nos deux villes.

Nous sommes convaincus que de telles mesures de réduction de vitesse sur le secteur urbanisé de nos deux communes permettront d'améliorer les conditions de vie des riverains, sans porter atteinte à l'efficacité du service. De nouvelles mesures seront à effectuer sur chacun des tronçons et justifieront, si cela s'avère nécessaire, l'installation d'équipements ou d'infrastructures complémentaires.

Par ailleurs, nous souhaitons l'application d'une vitesse maximale de 30 km/h sur le premier train du matin et le dernier train du soir. Cette mesure est sans impact pour le service, puisque ces trains circulent sans voyageur.

Enfin, nous attirons votre attention au sujet de l'installation des quatre demis-barrières sur le PN3 de Bailly, désormais actée par SNCF Réseau. Nous attendons la réalisation de cette infrastructure dans les meilleurs délais, d'ailleurs comme l'ensemble de la communauté éducative.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions et de la suite que vous leur donnerez. Nous restons disponibles et mobilisés pour étudier, avec vos services, la mise en place de solutions pérennes et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération. »

Voilà le courrier que nous avons fait parvenir à Madame la Présidente, qui est actuellement entre ses mains et travaillé par les services d'IDFM, de la SNCF et de Transkeo.

Nous prévoyons également, comme nous l'avions annoncé, une réunion pour que les services d'IDFM et de la SNCF viennent nous présenter leurs propositions au regard des nôtres. La date n'est pas définitivement arrêtée mais pour le moment deux dates sont prévues, il y a un arbitrage à donner entre le vendredi 14 et le lundi 17 octobre.

Voilà pour ce qui concerne la ligne Tram 13 et nous sommes, bien évidemment, avec les services, tous les élus, mon collègue et les élus de Bailly, mobilisés sur cette question, pour améliorer le plus possible les conditions de vie des riverains du Tram 13.

Voilà la communication que je souhaitais faire, ce courrier sera mis en ligne demain matin sur le site de nos deux communes.

Magali PRADEL

Est-ce que tu pourrais rappeler, s'il te plaît, les impacts que tu as donnés pour les trois parties ?

Marc TOURELLE

4 db(A) pour le premier, 12 pour le deuxième et 5 et pour le troisième. L'idée étant que, sur tout le long du parcours, nous soyons en deçà des 65 db(A).

Magali PRADEL

Certes, mais ce n'était pas la demande des riverains qui était d'avoir une réduction de 8 à 9 db(A) pour tout le monde. Là, on se retrouve avec des parties qui sont complètement différentes, dont la partie 3 qui va être excessivement impactée puisque c'est la partie après la gare de Noisy sur laquelle, jusqu'à présent, le Tram 13 roule jusqu'à 100 km/h.

Marc TOURELLE

C'est notre proposition. Je l'ai rappelé, l'idée est que tout au long de la ligne nous soyons à moins de 65 db(A).

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Magali PRADEL

Tu as dit que la prochaine réunion était soit le 14, soit le 17 octobre.

Marc TOURELLE

Nous devons finaliser cela demain ou mercredi au plus tard.

Magali PRADEL

Ensuite, je voudrais revenir sur le PPBE, qui va être soumis au vote demain. Des cartes ont été produites qui montrent que Noisy-le-Roi est un pôle de bruit excessif, en tête de gondole. Or, aucune action n'est prévue dans ce PPBE pour réduire le bruit à Noisy-le-Roi. Quelle va être ta position ? Que vas-tu demander ? Quelle action auras-tu demain ? Et les mêmes questions sont également posées à Géraldine, puisqu'elle est conseillère communautaire.

Marc TOURELLE

Je vais simplement m'exprimer pour ce qui me concerne et je laisserai ensuite Géraldine s'exprimer si elle souhaite.

Je vais rappeler ce qu'est le PPBE, j'ai déjà dit cela à plusieurs reprises, Magali, mais je vais le rappeler. C'est donc un document issu d'une directive européenne, qui a été transposée dans le droit français, qui correspond à des choses extrêmement normées, voir techno, on peut le dire comme cela. C'est un arrêté de 2006 qui détermine comment ce document doit être constitué, mais aussi comment doivent être élaborées ce que l'on appelle les cartes stratégiques de bruit. C'est donc un document qui n'est pas élaboré pas comme cela, sur des études X ou Y, c'est un cahier des charges pour établir des cartes stratégiques de bruit. Les dernières disponibles sont celles qui ont été faites en 2017, ce qui correspond à la troisième échéance du PPBE, et adoptées par Versailles en 2019. Tout le document du PPBE est donc établi à partir de ces cartes.

Ce qu'il faut bien comprendre aussi – je l'ai déjà expliqué mais je le réexplique aujourd'hui – c'est que chaque autorité est compétente dans sa discipline et élabore son propre PPBE et ses propres pistes d'action pour les compétences sur lesquelles elle a la possibilité d'agir. Pour ce qui concerne Versailles Grand Parc, il s'agit de la mobilité des cars, des bus. Et je peux dire qu'en l'occurrence VGP est actif puisqu'il a commencé à introduire, dans VGP, une mobilité bus électriques. Le président y est très attaché.

Pour ce qui concerne les routes, les autoroutes et les routes nationales, c'est l'État, par l'intermédiaire de la DIRIF, la Direction des Routes d'Île-de-France. Pour ce qui concerne les routes départementales, c'est le Département qui élabore également son PPBE. Pour ce qui concerne les nuisances aériennes, et ton association le sait bien, c'est géré à la fois par la DGAC et par Aéroports de Paris. Il existe une instance préfectorale, à laquelle sont invités, à la fois des associations, les élus et les autorités compétentes pour étudier toutes les questions qui ont trait à l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, cela s'appelle la CCE, la Commission Consultative pour l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole. Il y a une réunion tous les ans, la dernière a eu lieu le 18 novembre 2021. C'est donc cette instance-là, et nulle autre, qui décide notamment de l'élaboration du plan d'exposition au bruit, qui a été adopté il y a fort longtemps. Et pour ce qui concerne les voies ferroviaires, c'est bien évidemment la SNCF.

Laisser croire que le PPBE serait la panacée est une erreur, et c'est vraiment ne pas donner la bonne information que de faire croire le contraire. Cela n'empêche pas Versailles Grand Parc d'agir auprès de ces autorités compétentes, puisqu'il leur a déjà écrit au mois de juin dernier : au groupe ADP, à la DIRIF, à SNCF Réseau et au Département des Yvelines. Notamment pour la DIRIF parce que c'était une discussion que nous avons eue avec les riverains du quartier du Parc, nous avons beaucoup insisté, VGP exprime : « Le secteur le plus impacté par ces nuisances sonores concerne l'autoroute A 13 qui jouxte les communes de Bailly et Noisy-le-Roi, et plus particulièrement le Domaine du Parc. Les nuisances générées par le trafic dégradent considérablement la qualité de vie des habitants ». Nous avons également écrit à SNCF Réseau, dès le mois de juin, pour signaler les nuisances concernant le Tram 13.

Versailles Grand Parc est donc bien en soutien. Et d'ailleurs, c'est aussi une erreur de dire qu'il n'y a rien concernant le Tram 13 sur le PPBE, puisqu'à la page 62, VGP exprime sa solidarité et son soutien aux riverains de Versailles Grand Parc. Il faut donc vraiment raison garder, les actions sont celles que nous pourrions mener en direct, les communes vis-à-vis des autorités. Ce n'est pas un document techno, issu de l'obligation des directives européennes, qui va permettre d'agir, ce sont vraiment les actions que nous allons mener directement avec ces autorités. Cela dit, VGP est en soutien et, pour ses propres compétences, il agit sur les nuisances sonores. Faire croire le contraire est donc une erreur, et je le dis ici.

Magali PRADEL

Alors, excuse-moi, mais la question était : ta position sur le vote. Et au risque de me répéter aussi, il n'y a aucun état du Tram 13 dans ce document, il n'y a aucune carte qui mentionne la mise en service du Tram 13. C'est simplement mis en annexe, ce n'est absolument pas mis dans le corps principal du document. VGP a expliqué que les réflexions de notre association étaient importantes. Soit elles sont importantes et elles sont dans le corps principal du document, soit elles ne le sont pas et je ne vois pas pourquoi des commentaires sont faits en annexe.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas si tu bien entendu ce que j'ai dit en préambule : le PPBE est élaboré à partir des cartes stratégiques de bruit, dont les dernières ont été réalisées en 2017, approuvées par Versailles Grand Parc en 2019. Tout ce qui vient après est mentionné dans le PPBE, les remarques, puisqu'une consultation a été faite à l'issue de laquelle – regarde bien le PPBE en page 62 – Versailles Grand Parc exprime sa solidarité envers les communes et leurs riverains pour les nuisances sonores.

Magali PRADEL

Les cartes faites par Bruitparif étaient déjà produites en 2017, avec la GCO, il y avait déjà des cartes de bruit à ce moment-là et je ne vois pas pourquoi elles ne figurent pas dans le PPBE.

Marc TOURELLE

Mais ce ne sont pas les cartes de bruit de la GCO, ce sont celles du Tram 13 qui nous intéressent, on est bien d'accord ?

Magali PRADEL

Je rappelle que l'on a bien expliqué que c'était un matériel équivalent. Donc, quand Bruitparif présentera ses cartes, puisque c'est du matériel équivalent, je ne vois pas bien pourquoi il y aurait une grande différence avec les cartes déjà existantes sur Bruitparif.

Marc TOURELLE

Mais cela n'a rien à voir, aujourd'hui nous parlons du Tram 13, nous ne parlons pas de la GCO.

Magali PRADEL

Les cartes seront donc identiques, parce que le matériel est identique.

Marc TOURELLE

Mais je n'en sais rien, franchement ce n'est pas le problème.

Magali PRADEL

OK. Enfin, ma question est de savoir si tu vas le voter, ou pas, et si Géraldine va le voter, ou pas.

Marc TOURELLE

Pour ce qui concerne mon vote, j'aurai demain un entretien avec le Président de Versailles Grand Parc et un autre avec Jacques Alexis, et je me prononcerai à l'issue de ces deux entretiens.

Magali PRADEL

Donc, pour l'instant, nous n'avons pas ta position sur le vote.

Marc TOURELLE

Exactement.

Magali PRADEL

Et Géraldine ?

Géraldine LARDENNOIS

Je me prononcerai à l'issue de la présentation qui en sera faite demain, à VGP

Marc TOURELLE

Merci. Je propose que l'on passe maintenant à l'ordre du jour du conseil municipal.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT
--

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions ? Catherine ?

Catherine DOTTARELLI

Sur la décision concernant l'étude de faisabilité du nouveau groupe scolaire Montgolfier : une remarque et des questions. En préambule, nous regrettons qu'il n'y ait eu qu'une seule réunion de municipalité sur le sujet, qui était très générique, et pas de réunion de retour sur les ateliers à destination des Noiséens, même s'il y a un compte rendu sur le site. Les ateliers n'ont eu pour thèmes aucun sujet important comme l'éco quartier, l'architecture, l'urbanisme, la circulation douce et la liste n'est pas exhaustive. Voilà pour nos regrets et le préambule.

Nous avons une interrogation précise sur la décision prise, pour un montant de 8 000 €, sur l'étude de faisabilité, avec deux scénarii déjà prédéfinis et bien explicités, alors même que les deux réunions prévues avec la commission scolaire auront lieu les 12 et 17 octobre, l'une de présentation générale et des résultats de l'étude qui aura déjà été faite, et la deuxième, le 17, notamment sur la pertinence de la création de ce groupe scolaire. Nous sommes très contents d'être associés à ces réunions, là n'est pas la question, mais nous nous interrogeons sur le sens et le calendrier de ces événements. La décision a été prise, actée, avec des scénarii précis, prédéfinis et définis, est-ce que ces deux réunions n'auraient donc pas dû avoir lieu avant ?

Marc TOURELLE

Je vois mal comment l'on peut faire des réunions avant que l'étude soit faite. Oui, il faut donner la possibilité de faire des choix, il faut donc prévoir plusieurs possibilités, mais si tu en as d'autres ce sera le moment de les exprimer. Une commission, un groupe de travail, c'est fait pour cela, pour discuter. Pour cela il faut avoir matière à le faire. Faire un nouveau quartier nécessite d'accueillir de nouveaux élèves, nous sommes d'accord, il y a donc plusieurs possibilités : soit on fait une extension, soit on fait un nouveau groupe. Aucune décision n'est prise aujourd'hui, nous sommes là pour regarder quelles sont les possibilités, tout simplement. Pour cela, il faut faire une étude, sinon on parle dans le vide.

Catherine DOTTARELLI

J'ai bien précisé que la décision qui avait été prise n'était pas la décision de faire appel à un conseil ou un architecte, c'est évidemment nécessaire, mais que dans cette décision prise il y avait déjà les deux scénarii prédéfinis. En fonction de quoi ont-ils été définis ? Par qui ? Et quel sera donc le rôle de ces deux réunions par la suite ?

Marc TOURELLE

Si tu trouves un autre scénario et que tu convaincs les gens qu'il est meilleur, nous travaillerons sur ton scénario. Il n'y a pas de décision prise aujourd'hui, il y a différentes options qui vont être partagées, et si elles paraissent décevantes à tous, nous réfléchirons autrement. Mais peut-être que Marie-Hélène souhaite en dire plus ?

Marie-Hélène HUCHET

Par rapport à l'étude qui a été demandée à ce cabinet, qui a donc été présentée le 10 mai, ce sont des scénarii rien n'est acté. Il y en a deux qui sont vraiment explicites, mais il y a plusieurs choix, il n'y a pas que ces deux-là. D'où le but, justement, de nous faire une présentation, aussi bien Monsieur Guy de Beauregard que Monsieur Moreau, un bilan, en fait, de ce qui a été dit. Effectivement, suite à cela nous pourrions faire une réunion de travail pour savoir ce qui est le plus opportun et pouvoir recueillir les idées de chacun.

Il y a peut-être un groupe scolaire, peut-être juste une maternelle, juste un élémentaire, rien n'est encore arrêté à aujourd'hui. Mais pour avoir une base et pouvoir démarrer sur des suggestions, il fallait bien que quelqu'un nous fasse des propositions sur la base de l'étude qui a été faite l'année dernière sur la carte scolaire en tenant compte de l'évolution de la population. C'est à nous maintenant de travailler et d'apporter nos idées. Parce qu'il faut peut-être prévoir aussi une crèche ou autre, tout est à voir, rien n'est arrêté.

Stéphane MOREAU

En complément à ce qui vient d'être dit – j'abonde totalement à ce que viennent de dire Monsieur le Maire et Marie-Hélène Huchet –, je pense qu'il faut être précis dans les termes. L'étude n'est pas n'importe quelle étude, c'est une étude capacitaire qui doit alimenter notre réflexion quant à la possibilité, la capacité de réaliser, qui un groupe scolaire, qui une école maternelle ou une autre infrastructure de ce type et donc alimenter les travaux de la commission à laquelle vous avez participé. Je pense que c'était la bonne façon de procéder, c'est le bon ordre et c'est le bon moment pour mettre tous les sujets sur la table, parce que rien n'est arrêté.

André BLUZE

Autour de Montgolfier, nous avons fait pas mal de réunions, d'ateliers citoyens. Ce qu'il faudrait, c'est mettre en place une sorte de « démocratie participative », en impliquant les gens dans le choix de certaines choses, notamment peut-être que les parents d'élèves seront intéressés de savoir qu'il y aura peut-être un nouveau groupe scolaire, une nouvelle école. Et, d'autre part, faire une autre réunion de municipalité parce que deux ateliers ont été faits, les résumés sont sur le site de la mairie. Mais, par contre, ce qui serait bien serait de mettre tout lors d'une réunion pour que l'on puisse discuter et aller de l'avant. Il n'y a pas seulement le sujet des écoles, beaucoup de gens parlent d'éco-quartier. L'implantation d'un nouveau quartier dans une ville n'est pas si évident que cela, on n'en parle pas. Lorsque l'on voit le résumé du deuxième atelier, on dit que l'on va faire de la place au végétal, c'est très bien mais au niveau des bâtiments que va-t-on faire ? Va-t-on construire des bâtiments écoresponsables ? C'est tout un ensemble. Et c'est pour cela que pour éviter ce genre de choses, c'est très bien que l'on ait une réunion sur le groupe scolaire, mais de manière générale ce serait bien que l'on ait une réunion globale, que l'on refasse une réunion de municipalité, que l'on puisse mettre nos idées sur la table, aller de l'avant et ne pas faire n'importe quoi dans les dix ans à venir.

Marc TOURELLE

Je vais te rassurer, André, nous allons faire d'autres réunions, d'autres ateliers, des réunions de municipalité, bien évidemment, nous allons continuer. Parce que tu l'as dit, il y a eu plusieurs réunions, vous trouvez qu'il n'y en a pas eu assez mais il y en a eu avant 2020 puis après. Il y a eu des ateliers deux réunions publiques. Nous allons donc continuer, bien sûr, à faire des réunions.

André BLUZE

Il faudrait que ce soit fait avant la fin de l'année.

Marc TOURELLE

Si tu le permets, je vais rester maître du calendrier, parce qu'il y a un certain nombre de contraintes, nous donnerons un planning.

André BLUZE

Le but n'est pas d'apprendre les choses après, mais en amont.

Marc TOURELLE

C'est bien ce que nous avons fait depuis le début sur Montgolfier, en invitant les gens à venir s'exprimer, les élus comme les autres.

André BLUZE

Pour les ateliers, nous n'avions pas le droit de nous exprimer.

Marc TOURELLE

Oui, pour les ateliers, parce qu'il y avait des réunions spécifiques pour les élus, mais à un moment donné il faut aussi que les élus laissent parler les citoyens.

Catherine DOTTARELLI

Le mot « capacitaire » n'apparaît pas dans la décision, excusez la confusion. Et lorsqu'on la relit : « Considérant le contenu de la mission obtenant deux scénarii », on pense, à la lecture, que c'est une proposition qui a été faite. Vous avez expliqué, merci pour l'explication.

Marc TOURELLE

Nous sommes là pour cela, Catherine. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces décisions ?

André BLUZE

Une question sur les décisions liées aux travaux d'illumination et d'entretien des installations d'éclairage, mais comme c'est aussi lié à une demande d'emprunt je poserai les questions au moment de la délibération.

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Marc TOURELLE

Nous souhaitons la bienvenue à Sylvy et à Didier, qui viennent donc en remplacement de Marie-Alice et Laure. Nous allons leur demander de se présenter brièvement.

Sylvy HAUFF

Je suis noiséenne depuis une trentaine d'années, je suis arrivée en 1997, j'ai deux enfants, quatre petits-enfants. J'ai fait campagne pour Marc et j'étais en fin de liste. Mes objectifs c'est de rejoindre, effectivement, le pôle social pour l'intergénérationnel entre les personnes âgées et les écoles, d'une part. Deuxième sujet qui m'interpelle, c'est le monde médical à Noisy-le-Roi et le manque de médecins, là aussi j'aimerais pouvoir aider. Sinon, j'aime tout ce qui est ruralité, c'est-à-dire tout ce que l'on peut avoir comme matière première directement entre le village et les fermes.

Marc TOURELLE

Merci, Sylvy. Et nous allons souhaiter la bienvenue à Didier également, et je te laisse la parole.

Didier LOUSSIER

Je suis Noiséen depuis 21 ans. Je suis retraité, j'ai 66 ans, j'ai deux enfants, un garçon qui est actuellement en Australie, qui est ingénieur, et une fille de 30 ans qui est professeure des écoles dans la région. J'ai aussi deux petits-enfants. J'ai fait ma carrière dans la banque, je suis cadre bancaire dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité. Je connais bien tout ce domaine bancaire, et non pas la comptabilité publique qui est, je pense, totalement différente.

Je vais sévir dans le domaine social, encore, le but est d'aider les futurs Noiséens dans leurs démarches. Et quand je dis « futurs », c'est aussi s'occuper de l'essor de Noisy qui va, dans les prochaines années je pense, beaucoup changer. Je pense qu'il y a là matière à beaucoup de travail et beaucoup de réflexion surtout.

Marc TOURELLE

Merci, Didier, bienvenue.

Patrick KOEBERLE

Je suis ravi de ces deux nouveaux candidats, c'est parfait pour le domaine social, bien sûr.

Marc TOURELLE

Merci, Patrick. Nous aurons l'occasion d'en parler parce qu'il y a des échéances qui arrivent aussi sur le social, mais nous en parlerons tout à l'heure.

LE CONSEIL MUNICIPAL **PREND ACTE** de l'installation de Sylvy HAUFF et de Didier LOUSSIER, conseillers municipaux

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 30 MAI ET 4 JUILLET

Marc TOURELLE

Nous avons deux procès-verbaux à approuver, puisqu'à la demande de quelques élus nous avons repoussé l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai. Nous allons donc ce soir approuver le compte rendu de séance du conseil municipal du 30 mai.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques, je le mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Concernant la dernière séance du 4 juillet, est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

INFORMATIONS GENERALES

Marc TOURELLE

Je voulais profiter de ce point d'informations générales pour remercier les services, sous la direction de Virginie, et tout particulièrement notre service culture et communication. Avec, sous la baguette de Dominique également, ce bel événement que nous avons vécu hier la septième édition des Rencontres du livre. J'apporte mes remerciements et je transmets également ceux des Noiséens qui étaient très satisfaits de cette manifestation qui permet aux auteurs de venir à la rencontre de leurs lecteurs. C'est une belle manifestation, merci à tous ceux qui l'ont permise et en particulière Elisa, Claire, Fabien, Virginie bien évidemment.

Dominique SERVAIS

Je voulais juste rajouter un merci également à tous les intervenants qui sont venus interviewer les auteurs, y compris toi, Marc. Je vous remercie parce que c'était une belle réussite, les auteurs étaient vraiment ravis, cela s'est très bien passé.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique.

Patrick, peux-tu nous parler de ce qui arrive entre le 7 et le 9 octobre ?

Patrick KOEBERLE

En termes d'informations générales, je rappelle simplement à l'ensemble des élus que vous êtes tous conviés demain à la restitution notre cabinet Compas de l'analyse des besoins sociaux, à 18 heures ; c'est une réunion en direction des élus. Pour ceux qui ne pourraient pas être présents à 18 heures, il y a aussi une session à 14 heures pour nos partenaires institutionnels. Nous disposons désormais d'une somme de données statistiques très complètes sur notre commune. Et notamment sur les deux thématiques sur lesquelles nous avons travaillé, à savoir le vieillissement de la population et la carence des 20-40 ans. Nous allons continuer à travailler sur cette analyse des besoins sociaux, qui est vraiment une mine de renseignements. Le conseil municipal est donc convié demain à 18 heures salle des anciennes écuries pour cette restitution.

Sinon, je voulais rappeler que le comité intercommunal de solidarité a travaillé sur la Semaine Bleue et vous avez reçu des flyers comme tous les noiséens. Dans le cadre de cette Semaine Bleue, trois journées sont organisées. La première journée, vendredi 7 octobre, toujours salle des anciennes écuries, il y aura un forum regroupant différents partenaires, à la fois privés et publics. Je compte sur vous pour communiquer autour de ce forum. Le samedi, des choses un peu plus ludiques sont organisées, je n'ose pas vraiment dire sportives mais en tout cas une randonnée, du yoga, etc. Le dimanche, nous terminons avec un thé dansant à Bailly. Merci de votre attention.

Marc TOURELLE

Voilà donc un beau programme, merci, Patrick et vous êtes tous conviés, à la fois à la réunion et à toutes ces festivités.

ADMISSION EN NON VALEUR EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Géraldine LARDENNOIS

Bonsoir. C'est une délibération que nous avons de façon assez récurrente. C'est le comptable public qui a lancé des poursuites pour des créances non recouvrées, créances qui datent, pour les plus vieilles, de 2014, et qui a constaté, soit un certificat d'irrecevabilité, c'est-à-dire qu'il n'arrive pas à trouver le débiteur, soit parce qu'il est insolvable, soit à cause poursuites infructueuse parce que nous n'avons plus les bonnes coordonnées. Si les débiteurs veulent les payer ils pourront toujours le faire. Mais cela permet au comptable de ne plus faire de poursuites sur ces créances-là.

Nous vous demandons donc de valider ce principe d'admission en non-valeur pour 815,12 €. Sachant que dans le budget nous prévoyons chaque année des montants en non-valeur, nous avons mis 2 500 € puisque c'est habituellement cette somme.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de questions ? Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des produits communaux concernant les années 2014, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nature	Année	Nombre	Montant
Budget Principal – Admissions en non-valeur			815,12 €
Certificat d'irrecevabilité	2014	1	141,81 €
	2016	1	46,05 €
	2018	2	61,74 €
	2019	1	85,00 €
	2021	1	18,34 €
Poursuites infructueuses	2016	7	180,12 €
	2017	4	134,90 €
	2019	2	116,90 €
	2020	6	30,26 €
Budget Principal – Créances éteintes			0,00 €
Dossier Surendettement – Effacement dette			
TOTAL			815,12 €

- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

APPROBATION DU PROCES VERBAL PORTANT MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI A LA CA VERSAILLES GRAND PARC (VGP) DES BIENS RELATIFS A L'ASSAINISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Géraldine LARDENNOIS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la ville a transféré la compétence assainissement et eaux pluviales à Versailles Grand Parc (VGP).

En 2020, nous avons déjà voté le transfert de notre budget annexe, puisque l'assainissement était géré dans un budget annexe de la commune. A partir de ce moment, la ville a mis à disposition de VGP les immobilisations liées à l'assainissement : les réseaux, les biens meubles, et les financements qui y sont rattachés (subventions transférables, emprunts). Cette mise à disposition doit être formalisée par un procès-verbal entre les parties.

La délibération, c'est le fait de prendre acte du transfert de ces biens selon un inventaire exhaustif qui en est fait. Le procès-verbal est la copie exhaustive des lignes d'immobilisation et des lignes de dettes et de créances qu'il y avait dans le budget assainissement.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions ? Magali ?

Magali PRADEL

J'ai une remarque sur le budget assainissement. Nous l'avons donc transféré à VGP et j'ai regardé mes factures d'eau : en 2017, la collecte et le traitement des eaux usées correspondait à 0,9 par rapport au prix de l'eau. J'avais donc 51,45 € en eau, 45,63 € en collecte et traitement. En 2022, cela représente 1,1, c'est-à-dire que de 2017 à 2022, cela a pris 20 %. Je m'étonne donc que le fait d'avoir transféré le traitement des eaux à VGP ait pour conséquence + 20 %. Dans ma candeur naïve, je pensais qu'en transférant à VGP nous allions faire des économies.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas où tu as vu ces informations, il n'y a eu aucune augmentation de la redevance collecte syndicale, absolument aucune.

Magali PRADEL

J'engage tous les élus à regarder vos factures d'eau, en 2017 et en 2022, et à regarder la quote-part de la collecte et traitement en 2017 et en 2022. Il y a une augmentation de 20 % et c'est assez mathématique.

Marc TOURELLE

C'est complètement faux. Je voudrais rappeler un peu ce qu'est cette compétence assainissement qui a fait l'objet d'un transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Il y a trois compétences liées à l'assainissement : la partie collecte, qui est ce que l'on collecte au pied des immeubles, ce sont donc les premiers réseaux. Le transport, ensuite, puisque les eaux collectées vont dans de plus gros collecteurs et mènent ensuite les eaux usées aux stations de traitement. Toutes ces compétences ont donc été transférées à Versailles Grand Parc et il n'y a eu absolument aucune augmentation de la redevance de VGP sur la partie collecte, je le redis encore. Regardez les taux, je m'inscris complètement en faux contre cette information.

Est-ce que d'autres éléments ont pu varier ? Concernant l'exploitant, c'est le même contrat qui a été transféré de Noisy-le-Roi à VGP, ce contrat comporte des éléments, des indices, comme tous les indices, qui augmentent. Ça, c'est naturel, c'est mécanique. Je ne sais plus de combien est le contrat SAUR, je sais seulement qu'il se termine en 2025, mais chaque année il y a une réévaluation de la redevance de l'exploitant. Il n'y a absolument rien d'exceptionnel à cela, c'est la vie des contrats. Par contre, tu regardes sur ta ligne Versailles Grand Parc – je le sais bien puisque je m'occupe d'assainissement à VGP – et je peux expliquer comment marche cette redevance, et notamment celles facturées par VGP.

Il y a deux éléments dans cette redevance, laquelle est faite pour financer l'investissement, au contraire de la redevance de l'exploitant qui finance le fonctionnement et qui, elle, est indexée sur un taux. C'est donc complètement faux. Il y a trois communes sur Versailles Grand Parc qui ont vu leur contribution augmenter. Ce sont des communes qui ont sollicité des investissements. Ces investissements ont été accordés sous réserve que les communes aident à les financer.

J'ajoute que nous avons démarré sur Versailles Grand Parc, sur l'ensemble des communes, notre schéma directeur d'assainissement. Et que la décision qui a été prise, en attendant le résultat de ce schéma directeur d'assainissement qui va prendre deux ans et demi, est de ne pas toucher aux redevances, le temps de voir. Il y a une très grande diversité de redevances à l'intérieur de Versailles Grand Parc, et pour le moment elles sont toutes restées au même niveau, à l'exception des deux ou trois dont je viens de parler. Pour ce qui concerne la partie de Versailles Grand Parc, il n'y a donc absolument aucune augmentation.

J'ajouterai qu'il y a deux stations d'épuration : celle de Val-de-Gally, de Villepreux, qui est nettement moins chère que celle de Carré de Réunion. Je crois donc que nous pouvons plutôt nous féliciter d'avoir un coût du traitement nettement moindre que celui de nos voisins, il n'y a absolument aucun souci là-dessus. Ce n'est d'ailleurs pas tellement la question du jour, puisque la question du jour était plutôt le transfert des actifs. Je viens donc m'inscrire en faux, je connais très bien ce sujet, et il n'y a absolument eu aucune augmentation de la redevance de Versailles Grand Parc.

Magali PRADEL

Je propose qu'à la prochaine commission finances, les gens qui y participent viennent avec leurs factures et que tout le monde puisse comparer.

Loïc FLICHY

Je viens de vérifier ma facture 2018, ma facture 2022, les taux sont rigoureusement identiques.

Marc TOURELLE

Merci, Loïc, de cette précision.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Salvador LUDENA

J'ai aussi vérifié aussi ma facture d'eau à Noisy sur ces trois dernières années 2019, 2020, 2021, en globalité, le prix au mètre cube a baissé. En 2022, elle a juste un peu augmenté, mais on n'a pas encore repris le prix de 2019. Voilà pour ma facture d'eau que j'ai pu contrôler il y a 15 jours.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je tiens à dire quand même, parce qu'il y a cette question : pourquoi un transfert ? Le transfert est obligatoire.

Magali PRADEL

J'ai pris deux factures, je les ai comparées, je demande à ce qu'à la prochaine commission finances tout le monde vienne avec sa facture.

Marc TOURELLE

Tu viens d'avoir deux réponses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **PREND ACTE** de l'inventaire des biens inscrits au procès-verbal.
- 2) **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de compétence Assainissement entre la commune de Noisy-le-Roi et la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer ledit procès-verbal et tous documents afférents.

Géraldine LARDENNOIS

Lors du vote du budget, nous avons décidé de nous lancer dans un programme de renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public, pour un montant de 1,6 million d'euros HT. Et dans le budget, nous avons indiqué que, pour financer cette opération, nous aurions besoin d'un emprunt et que nous le mobiliserions.

Nous avons donc conduit une consultation auprès de nos différentes banques fin août-début septembre pour cet emprunt. Nous avons eu trois propositions, deux avec des taux variables et une seule avec un taux fixe, c'est le Crédit mutuel. Nous proposons donc de retenir cette offre, sur une durée de 14 ans, pour un montant de 1,5 million d'euros, avec un taux de 2,18 %.

Sachant qu'aujourd'hui nous avons un encours actuel de dette de 1 086 000 €, il serait donc porté à 2 586 000 €, que notre durée actuelle de dette est de 5 ans et serait portée à 11 ans et que les annuités vont s'élever à 123 000 €.

Sachant que, du fait de cet investissement sur l'ensemble de l'éclairage public, nous allons faire des économies importantes au niveau de la consommation électrique, qui vont couvrir une grosse partie de cette annuité. Par ailleurs, il y aura l'emprunt mais aussi du financement via les subventions et des certificats d'économie d'énergie.

Nous vous proposons donc de retenir l'offre du Crédit mutuel à un prêt écologie.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions concernant cet emprunt ?

Catherine DOTTARELLI

Oui, j'ai plusieurs questions. L'emprunt, d'un montant de 1 500 000 €, c'est non compris le montant des subventions ? Puisque le montant total des travaux que nous avons votés est de 1 600 000 €. Nous avons donc le montant des subventions demandé – que nous n'avons pas en commission finances, c'est dommage – de 731 000 €. Les travaux ce sera donc 1 500 000 € - 731 000 €, ou c'est en plus ? Parce que l'on demande un prêt de 1 500 000 € pour quasiment la totalité du montant des travaux, alors que nous avons demandé des subventions, je m'interroge donc sur le montant.

Géraldine LARDENNOIS

Nous aurons certaines des subventions une fois que nous aurons réalisé les travaux, les notifications seront un peu différées. Certes, nous affectons cet emprunt à ce projet, pour mobiliser justement un prêt écologie privilège, mais pour réaliser l'ensemble de nos investissements dans le plan de financement, il faut un emprunt de 1,5 million. Sachant que nous avons fait des demandes de dossiers pour ces subventions, mais nous n'avons pas reçu toutes les notifications, nous ne les avons donc pas prises en compte dans le plan de financement initial de cet équipement.

Marc TIMSIT

Compte tenu de la hausse des prix, le marché initial qui était de 1.5 million € TTC a été réactualisé pour un montant de 1.850 million € TTC. Le montant de 1,5 million demandé en prêt couvre une partie du hors taxes.

Catherine DOTTARELLI

Tout à fait, mais il y a 731 000 € demandés en subventions.

Marc TIMSIT

Mais comme l'a dit Géraldine, nous devons donc régler l'ensemble des travaux à la fin des travaux, les subventions viendront après la réception des travaux. C'est ce qui vient d'être expliqué par Géraldine.

André BLUZE

Tout à l'heure, j'avais deux questions au sujet des décisions. Concernant la décision 2022.07.033 MP relative aux travaux d'extension, de modernisation et d'entretien des installations de l'éclairage public, illuminations et signalisation lumineuse tricolore, le montant des travaux sur un minimum de quatre ans c'est 1,6 million d'euros et nous empruntons 1,5 million. Où trouve-t-on les 100 000 € restants ?

Marc TOURELLE

Un emprunt est lié à de la trésorerie, c'est donc ce que nous avons calculé pour pouvoir financer cet investissement. Tu l'as dit toi-même, nous n'avons pas besoin de couvrir tout l'investissement TTC puisque nous savons que nous aurons des subventions. Pour certaines d'entre elles, nous avons des acomptes, pour d'autres nous n'en avons pas. Nous avons aujourd'hui la notification pour la DSIL, me semble-t-il, qui m'avait été confirmée par le Secrétaire général de la préfecture. Pour le reste, nous avons fait des demandes de subventions à la Région, nous en avons par l'intermédiaire du SEY, nous attendons de bonnes nouvelles de tout cela. Mais le principe de prudence veut que nous prévoyions un emprunt pour pouvoir financer ces travaux, puisqu'ils vont se dérouler dans les semaines et les mois qui viennent. Pour autant, ils n'ont pas besoin de couvrir l'ensemble puisque nous savons que nous avons des subventions.

Christophe MOLINSKI

Nous pouvons également préciser qu'il y a le FCTVA qui revient deux ans après et que nous n'avons donc pas besoin de mettre dans les crédits. C'est une trésorerie que nous pouvons faire puisque deux ans après nous retouchons cette TVA.

André BLUZE

Cela veut dire que nous allons rembourser très rapidement l'emprunt, si je comprends bien, par anticipation.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cet emprunt ?

Dominique JAILLON

Oui, justement. Je vous ai indiqué que lors de la commission finances, nous avons trouvé que partir sur du taux fixe était une bonne chose, à l'aune d'une période de hausse des taux d'intérêt. En revanche, effectivement, nous nous interrogeons sur la pénalité de 5 % du capital remboursé en cas de remboursement par anticipation, ce que je trouve un peu élevé. Nous avons donc indiqué que si la négociation pouvait permettre de baisser cette pénalité, il fallait la prendre, mais qu'il ne fallait pas que cette négociation vienne augmenter le taux fixe. Je ne sais pas quel est le résultat de cette négociation.

Géraldine LARDENNOIS

C'était l'augmentation du taux, mais pas en contrepartie d'une réduction de la pénalité anticipée.

Dominique JAILLON

Nous sommes donc bien dans ce que nous avons dit à la commission finances, c'est-à-dire que l'on préfère garder un taux faible. Etant donné que nous sommes dans une période de hausse des taux d'intérêt, la probabilité que la commune rembourse par anticipation un taux attractif est donc assez limitée. OK, merci.

André BLUZE

J'ai une autre question : est-ce que cet emprunt faisait partie d'un appel d'offres, ou pas ? Est-ce que c'est passé en commission d'appel d'offres ?

Géraldine LARDENNOIS

Il n'y a pas d'appel d'offres sur les emprunts, nous avons sollicité l'ensemble de nos banques, ce n'est pas un marché.

André BLUZE

Une dernière chose : y a-t-il un choix de fait sur l'entreprise, sur les réverbères et tout ce qui est lié à cela ?

Marc TIMSIT

Le choix de l'entreprise est intervenu de la façon suivante : il y a une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée qui a été lancée le 19 mai. Trois entreprises ont répondu à cette consultation : SEIP, INEO et Prunevieuille. Il s'avère, tant au point de vue du prix que sur le plan analyse technique, que SEIP était largement favorable en ce qui nous concerne. C'est donc bien SEIP qui a été retenue dans le cadre de ce projet, tant sur le prix que sur la partie analyse technique.

Marc TOURELLE

Merci, Marc. Il y a donc eu une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, un MAPA.

Dominique JAILLON

Je voulais préciser également – Marc, si tu pouvais le confirmer – que l'éclairage envisagé est à led et que de ce fait il entraînera une consommation très réduite par rapport à la facture de la commune aujourd'hui.

André BLUZE

Cela rentre dans le projet, c'est la base du projet.

Patrick KOEBERLE

C'était ma question également et je voulais savoir si l'on avait chiffré.

Marc TIMSIT

C'est bien un éclairage à led qui va être installé sur l'ensemble des lanternes. L'économie annuelle escomptée, par le fait de ces remplacements, est de l'ordre de 72 000 € par an, uniquement sur l'éclairage.

Marc TOURELLE

Merci, Marc. André.

André BLUZE

Ma dernière question est : est-ce qu'au niveau paysager – je pense qu'il y a différents types de réverbères – cela a déjà été choisi ou est-ce que ce choix va être soumis à l'ensemble de la population. Parce que malgré tout, tous les gens sont intéressés à savoir exactement comment l'on peut transformer la ville.

Marc TIMSIT

Au cours du bureau municipal du 23 juin, pour être précis, un échantillonnage de lanternes a été présenté aux adjoints et conseillers qui font partie de ce bureau municipal, et effectivement, un choix de lanternes a été fait. Nous allons équiper une rue de trois ou quatre lanternes identiques, puisque le choix est fait, de façon à ce que la population se rende compte de l'éclairage que vont donner ces lanternes.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions concernant cette approbation de cette proposition financière : qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : Magali PRADEL)

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Stéphane MOREAU

Cette délibération porte sur un grand classique annuel, puisqu'il s'agit des trophées remis dans le cadre du forum des associations, donc les trophées associatifs. En préambule, le forum des associations 2022 s'est tenu le 10 septembre dernier, en dépit d'une météo défavorable la fréquentation a été plus que remarquable. Et nous avons un retour, à la fois des exposants et des participants, toujours aussi positif sur ce lieu qui est dorénavant celui du forum, dans le cadre du stade du Sibano, à l'intérieur des tennis couverts. Nous espérons simplement que la météo sera moins capricieuse l'année prochaine et nous permettra de faire plus de démonstrations.

Forum des associations, trophées associatifs, vous le savez – cela fait trois ans que je le répète – nous avons décidé d'ouvrir le trophée à l'ensemble des associations, puisqu'historiquement c'était les associations sportives qui étaient honorées. Non seulement de l'ouvrir mais de mettre trois d'entre elles en valeur. Il s'agit d'associations qui, durant l'année qui s'est écoulée, ont fait preuve de qualité, ont su mettre en avant une offre à destination du plus grand nombre et ont su proposer un vrai service à la population. Nous faisons également très attention à ce que le palmarès soit équilibré. Je vous ai parlé tout à l'heure de l'ensemble des associations, notamment culturelles, sociales, sportives, et bien d'autres et cette année, effectivement, trois d'entre elles ont été honorées.

Je rappelle le palmarès : le premier prix du trophée des associations a été remis à l'association Cultura Sciences 78, avec son activité et son offre Répar'Café. Le deuxième prix a été décerné à l'association Le Rideau Rouge, qui œuvre beaucoup sur notre territoire, au travers de nombreuses interventions à l'occasion d'événements de la commune. Et le troisième trophée a été remis au Club gymnique, qui est une association sportive historique des villes de Bailly et Noisy-le-Roi et nous souhaitons donc les accompagner. Et cette année, un trophée exceptionnel a été remis – sans remise de prix – à l'association Renaissance du Patrimoine, pour mettre en avant le travail accompli durant ces nombreuses années, un travail de qualité et de longue haleine.

Dans la délibération, vous avez le montant des prix qui ont été remis. Pour la première association, vous avez 300 €, pour la deuxième 200 €, pour la troisième 100 €, qui sont répartis à 50 % pour Bailly et pour Noisy-le-Roi. Nous vous proposons donc de voter l'attribution de ces subventions dans le cadre des trophées 2022.

Marc TOURELLE

Merci, Stéphane. Est-ce qu'il y a des questions? Jérôme ?

Jérôme DUVERNOY

En tant que cofondateur de Cultura Sciences 78, je remercie le conseil municipal. Par contre, en tant que conseiller municipal, je ne prendrai pas part au vote.

Marc TOURELLE

Très bien. Merci, Jérôme, tu ne prends pas part au vote.

André BLUZE

Je voudrais savoir comment a été décidé le comité d'attribution des trophées.

Stéphane MOREAU

Je vais répondre à la question mais d'abord par une autre question. La question est de savoir comment est décidé le comité ou comment est décidé le palmarès ?

André BLUZE

Le comité.

Stéphane MOREAU

Le comité est composé des adjoints à la culture, au social et au sport de chacune des deux villes, cela veut dire 6 personnes qui se réunissent. Et je dois avouer que, sur les trois dernières années, y compris cette année, le palmarès a été décidé à l'unanimité et de façon assez facile.

André BLUZE

Les critères c'est le service aux différentes personnes, aux Noiséens, c'est ça ?

Stéphane MOREAU

La qualité, la pérennité de l'activité et le service rendu, oui.

André BLUZE

Alors je m'étonne, pourquoi ne donne-t-on que 50 € au Club gymnique ?

Stéphane MOREAU

On ne donne pas 50 €, on donne deux fois 50 €.

André BLUZE

Oui, mais là on n'est pas en train de voter pour Bailly mais pour Noisy.

Stéphane MOREAU

Oui, mais de fait si Noisy donne 50, Bailly donne 50, donc ça fait 100.

André BLUZE

Cela aurait un peu mieux de donner un peu plus.

Stéphane MOREAU

J'entends. Il faut savoir que pour la première année il n'y a pas que le premier qui a un prix et il faut savoir aussi que ce sont des prix, ce ne sont pas des subventions. Toutes ces associations ont des subventions, déjà, qui sont remises par les villes, et là, c'est un prix, c'est donc un côté honorifique. Et je peux garantir, pour en avoir discuté avec chaque lauréat, que le fait d'être mis en lumière est pour eux bien plus important que les montants accordés qui, je vous l'accorde, peuvent être symboliques. Mais lorsque l'on s'occupe du monde associatif — et je sais que vous êtes très investis dans le monde associatif — 100 € pour une association c'est très important.

André BLUZE

Oui, mais je peux poser la question : pourquoi 50 € ? Cela paraît un peu dérisoire par rapport au reste, c'est tout.

Dominique JAILLON

Je voulais juste préciser que, dans la commission finances, nous avons effectivement émis une recommandation selon laquelle, pour l'année prochaine, les trois premiers aient le même niveau de prix, ce qui pourrait répondre à la question soulevée.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, nous ferons comme cela.

André ?

André BLUZE

L'équité pour les 3, un classement : 1, 2, 3 mais que tout le monde touche à peu près la même chose, ce serait nettement plus équitable.

Marc TOURELLE

Nous suivrons les recommandations de la commission finances pour l'an prochain.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vais donc mettre aux voix pour attribuer ces subventions exceptionnelles : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Jérôme Duvernoy ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre des trophées des associations 2022.

Trophées des associations		Noisy-le-Roi
1 ^{ère}	Cultura Sciences 78	150 €
2 ^{ème}	Le rideau Rouge	100 €
3 ^{ème}	Le Club Gymnique	50 €

- 2) **DIT QUE** les crédits sont ouverts au chapitre 65, nature 6574 du budget 2022.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Christophe MOLINSKI

Une délibération dont vous avez l'habitude, puisqu'il convient à l'assemblée délibérante de déterminer ses effectifs en amont et de répondre à ses besoins au cours de l'année, afin d'inscrire en crédit les budgets nécessaires au bon fonctionnement des services.

Cette modification du tableau des effectifs va donc permettre la création de 4 postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet. Comme vous le savez, c'est un secteur qui est quand même toujours en tension, ce sont des recrutements qui sont difficiles à cause des horaires. Il faut donc se donner le maximum de chances de pouvoir le faire. À ce jour, le service de surveillance de l'étude est proposé aux familles sur les deux écoles élémentaires, avec 4 agents contractuels et 5 à 6 enseignants volontaires, ce qui est le cas en ce moment. Mais il nous faut un peu plus pour pouvoir absorber les élèves qui arrivent et les parents qui sollicitent, il faudrait donc passer à 8 au total. Il s'agit de créer 4 adjoints territoriaux d'animation à temps non complet, à raison de 6 heures par semaine. Ce, pour pouvoir faire face à des vacances temporaires d'emploi, par exemple, ou de maladie ou de différentes choses qui pourraient arriver.

Marc TOURELLE

Merci. Des questions ? Pas de questions. Nous allons donc voter pour la modification du tableau des effectifs, comme présenté, avec ces 4 postes créés : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1°) **MODIFIE** le tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

Postes créés	
4	Adjoints Territoriaux d'Animation à temps non complet à raison de 6h/semaine

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires de catégorie C et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de de l'article L332-14 du CGFP, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

2) DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

ADHESION A LA COMPETENCE DU SEY EN MATIERE DE MOBILITE PROPRE

Christophe MOLINSKI

Comme vous le savez, le SEY est le Syndicat d'Energie des Yvelines, qui regroupe près 200 communes, qui est donc très sollicité en ce moment. Mais là, nous allons parler de mobilité propre, pour parler plus simplement ce sont les bornes électriques des véhicules.

Le SEY sollicite le transfert de compétence des communes, ce qui permettra d'avoir une gestion au niveau départemental, notamment des sites, de créer une carte qui permettra d'aller dans plusieurs bornes, plusieurs villes. Et d'avoir aussi une cartographie précise des bornes et de pouvoir donc répondre plus facilement à ce domaine qui est en pleine expansion, puisque tous les ans nous avons de plus en plus de voitures électriques dans Noisy. En 2021, nous avons eu 728 connexions sur les deux bornes doubles, nous n'en avions jamais eu autant. Il s'agirait donc de transférer ces bornes existantes au SEY - une sur la mairie et l'autre en face du centre commercial -.

Le SEY est en train de réaliser une étude de marché sur tout le département, avec un cahier des charges bien précis. Selon la typologie des villes, le nombre de véhicules, etc, ils pourront attribuer 1, 2, 3 ou 4 bornes. À ce moment-là, si le transfert est réalisé et si vous le votez, le SEY prendra l'intégralité des coûts à sa charge, construction, maintenance, gestion.

Marc TOURELLE

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette adhésion à la compétence du SEY en matière de mobilité propre ? Pas de questions, je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence mobilité propre notamment relative à la création, l'entretien et la gestion du service relatif aux infrastructures de charge et points de ravitaillement.
- 2) **DECIDE** de transférer sa compétence mobilité propre au SEY.
- 3) **DECIDE** que ce transfert comprend la création et l'entretien des équipements et la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces équipements.
- 4) **S'ENGAGE** à établir un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine existant s'il existe déjà une ou plusieurs bornes sur son territoire.

Dominique SERVAIS

Je voulais vous prévenir que nous allons organiser, pour la prévention du cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose, une animation au marché de Bailly le samedi 15 octobre au matin. Avec Le Ruban rose qui va tenir un stand et des animations autour. Et le lendemain, les Joëlettes vont faire une marche, nous allons communiquer dessus, nous sommes en train de le préparer, avec une touche de rose, que tout le monde puisse participer à cet événement.

Marc TOURELLE

Merci pour cette information importante, concernant un sujet ô combien important, sur Octobre rose et le cancer du sein.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous le 14 novembre pour notre prochain conseil municipal. Merci.

Secrétaires de séance
Delphine FOURCADE



Marie-France AGNOFE



A NOISY-LE-ROI, le 5 octobre 2022
Le Maire,


Marc TOURELLE